

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION



Réf. 73/18/AT/JCB/DV/CJ

Monsieur David SAMZUN
Mairie
Place François Blancho
CS 40416
44606 Saint-Nazaire

Paris, le 2 février 2018



Monsieur le Maire,



Nous vous remercions de lancer le débat : celui-ci a toujours semblé à l'Observatoire préférable à la censure.



Il est cependant un point sur lequel le débat ne peut avoir lieu, sinon, le cas échéant, à l'Assemblée nationale, c'est celui de la loi. C'est pourquoi nous nous étions permis de vous rappeler les termes de la loi 2016-925 du 7 juillet 2016, qui demande aux collectivités locales de « *garantir la liberté de diffusion de la création et des expressions culturelles, en mobilisant notamment le service public des arts, de la culture et de l'audiovisuel* ».



Certes, les élus peuvent avoir leurs goûts et leurs préférences, « *comme finalement tout citoyen* », mais ils ont un devoir légal : soutenir les choix artistiques exprimés par les professionnels qui agissent dans les établissements ou festivals. Le droit de chacun d'accéder aux œuvres est ainsi protégé comme le sont les libertés d'expression et de création. Sur ce point, l'Observatoire de la liberté de création et la Ligue des droits de l'Homme resteront vigilants.



Sur tous les autres points, nous répondrons volontiers à votre invitation à débattre. Dans l'idéal, ce débat public pourrait avoir lieu après le concert de Bertrand Cantat dont, comme la loi vous y invite, vous aurez à cœur de soutenir la reprogrammation. Nous nous tenons à votre disposition pour l'organiser en lien avec l'association Les Escapes et la ville de Saint-Nazaire.



Dans cette perspective, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

“SYNDEAC,



Jean-Claude Bologne	Agnès Tricoire	Daniel Véron	Christian Hazebrouck	Henri Julien Castel
Co-délégué de l'Observatoire	Co-déléguée de l'Observatoire	Co-délégué de l'Observatoire	Délégué régional du comité régional LDH Pays de la Loire	Président de la section LDH de Saint-Nazaire

Contact :

Service communication de la LDH

communication@ldh-france.org

01 56 55 51 15

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
communication@ldh-france.org